

Allocution de Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget
devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions
budgétaires de la Chambre des communes
Le 20 juin 2017
(L'allocution définitive fait foi)

Monsieur le président, Madame et Monsieur les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui devant vous afin de discuter du processus budgétaire et de nos récents rapports sur les budgets des dépenses.

Je suis accompagné aujourd'hui de Mostafa Askari, de Jason Jacques et d'Alex Smith.

Modernisation du processus budgétaire

Comme vous le savez, en octobre 2016, le Secrétariat du Conseil du Trésor a fait état de sa vision de la modernisation du processus budgétaire, qui repose sur quatre piliers :

1. Harmonisation du budget et des budgets des dépenses;
2. Portée et méthode comptable;
3. Structure des crédits;
4. Rapports sur les plans ministériels et les résultats ministériels.

Nous saluons les efforts que déploie le gouvernement pour améliorer le rôle du Parlement sur le plan de l'examen financier. Afin d'aider les parlementaires à examiner les mesures que propose le gouvernement, nous avons préparé un document décrivant les points à considérer en prévision d'une modernisation des travaux des subsides. En outre, nous avons suivi la mise en œuvre des réformes du gouvernement par l'entremise de nos rapports sur les budgets des dépenses.

Bien que nous ayons des observations sur chacun des piliers, je me concentrerai sur la proposition du gouvernement d'améliorer l'harmonisation du Budget et du Budget principal des dépenses en repoussant la présentation de ce dernier au 1^{er} mai.

Puisque la comptabilisation des mesures budgétaires annoncées dans les budgets des dépenses présentés au printemps est une indication permettant de déterminer si le report du Budget principal des dépenses débouchera sur une meilleure cohérence avec le Budget, nous avons fait le suivi du nombre et de la valeur des mesures de dépenses du Budget de 2017 dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2017-2018.

Nous avons constaté que seulement 44 % du financement supplémentaire accordé dans le Budget de 2017 pour l'exercice 2017-2018 étaient comptabilisés dans le Budget supplémentaire des dépenses (A). Il s'agit d'un recul par rapport à l'exercice précédent, alors que 70 % du financement proposé dans le Budget était comptabilisé dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2016-2017.

Compte tenu du nombre et de la valeur limités des mesures budgétaires annoncées qui ont été comptabilisées dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), 2017-2018, nous craignons que la proposition du gouvernement de repousser la présentation du Budget principal des dépenses n'améliore que marginalement la cohérence entre le budget et le Budget principal des dépenses.

Il vaut la peine de signaler que, en 2008, le gouvernement a commencé à déposer le Budget supplémentaire des dépenses au printemps dans le but avoué de faire en sorte que ce dernier cadre mieux avec le budget. Étant donné la fluctuation importante du nombre de mesures budgétaires comptabilisées dans le Budget supplémentaire des dépenses déposé au printemps, il serait légitime de conclure qu'un report de la présentation du Budget principal des dépenses entraînerait des défis du même genre.

Selon notre examen, une harmonisation réussie du Budget et du Budget principal des dépenses nécessitera une modernisation approfondie des processus d'approbation budgétaire de Finance Canada et du Secrétariat du Conseil du Trésor. En conséquence, les parlementaires voudront peut-être attendre d'avoir obtenu d'autres détails quant au projet du gouvernement de simplifier et d'harmoniser ces processus avant de changer la date de présentation du Budget principal des dépenses.

Suivi du Budget : suivre les dépenses

Afin d'aider les parlementaires à obtenir des comptes du gouvernement à propos de la mise en œuvre de son plan budgétaire, nous avons également décidé de faire le suivi de toutes les mesures de dépenses et de fiscalité, depuis leur annonce dans le Budget jusqu'à leur approbation, au Parlement, par des projets de loi de crédits et de mise en œuvre du budget.

À la suite de cet exercice, nous avons constaté qu'une certaine proportion des mesures de dépenses énoncées dans le Budget de 2016, 44 %, correspond à des postes inscrits dans le Budget des dépenses supplémentaires, 2016-2017. Toutefois, de nombreuses mesures de dépenses ont reçu un financement plus élevé ou plus faible que ne l'annonçait le Budget, ou n'ont tout simplement pas été financées dans le cadre des Budgets supplémentaires des dépenses cette année-là.

Nous en avons conclu qu'il manque souvent de cohésion entre les annonces budgétaires et leur mise en œuvre. En effet, les différences de présentation, de terminologie et méthodologie comptable rendent difficile la confrontation des mesures de dépenses du Budget avec les postes des Budgets supplémentaires des dépenses. Il est en outre impossible de suivre les dépenses de la plupart des mesures budgétaires au-delà de la première année, ou de connaître les montants réellement dépensés pour des mesures précises.

Par conséquent, il est très difficile aux parlementaires de suivre chaque dollar et de demander des comptes au gouvernement sur la mise en œuvre de son plan financier, tel qu'il est présenté dans le Budget.

À notre avis, le gouvernement pourrait remédier en partie à ces difficultés s'il préparait et présentait le Budget et les Budgets supplémentaires des dépenses simultanément, et de façon plus cohérente.

Nous avons remis au greffier des exemplaires des documents dont j'ai parlé; mes collègues et moi serons heureux de répondre à vos questions concernant nos analyses et le processus budgétaire en général.

Monsieur le président, je vous remercie.